

http://www.phpafrique.com Hébergements mutualisés E-mails personnalisés SMS personnalisés Téléphonie en ligne Sites Web Avancés Noms de domaine Serveurs virtuels Serveurs dédiés Réseaux sociaux Référencement E-Commerce E-Puh

Capital: 1.000.000 FCFA RCCM N°: RB/ABC 2012-B507 IFU N°: 3201300276312

**PHP Afrique SARL** 

IBAN N°: JA BJ157 01105 040008030011 38 BGFIBJBJA

Immeuble Agence Société Générale Sènadé, Parcelle A, Carré 366 Lomnava, Cotonou BP 1175 Abomey-Calavi

Tél.: (+229) 21 334 005 (+1) (347) 985 7315

Fax: (+229) 21 334 003

Rép. du BENIN

E-mail: info@phpafrique.com

# CONDITIONS GENERALES **ePackage**

Version du 01/11/2014

# ARTICLE 1: APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DU **ePACKAGE**

Les présentes conditions générales composées également des conditions particulières et annexes de PHP Afrique sont applicables à toute fourniture de ePackage (Package e-Benin, Package e-Togo, Package e-Burkina, Package e-Mali, Package e-Niger, Package e-Ivoire, etc.). En conséquence, le fait de passer commande d'un ePackage implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestations. Aucune condition particulière autre que celles de PHP Afrique ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de PHP Afrique, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à PHP Afrique, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière. Le fait que PHP Afrique ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par PHP Afrique à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

#### **ARTICLE 2: OBJET**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles PHP Afrique s'engage à mettre le ePackage à disposition de ses clients.

Le service ePackage est un service de fourniture de site Web préconçu gratuitement offert par PHP Afrique à ses clients qui le demandent expressément et disposant de certains des services de PHP Afrique détaillés dans les présentes conditions.

Pour bénéficier du ePackage gratuit, le client devra disposer chez PHP Afrique des services valides suivants :

- Un hébergement ePack Basic au minimum ;
- Un nom de domaine ;
- Un référencement pour un montant minimum de 35.330 FCFA.

Le service ePackage rendu par PHP Afrique est soumis aux présentes conditions générales, conditions particulières et annexes telles qu'elles apparaissent sur son site http://www.phpafrique.com/. Ces conditions constituent l'ensemble du cadre contractuel liant les parties.

Le simple fait de réserver en ligne un ePackage vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions Contractuelles.

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

#### **ARTICLE 3: MOYENS**

La plateforme serveur de PHP Afrique est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet. PHP Afrique fournit la puissance informatique, les équipements de sécurité et les logiciels nécessaires au fonctionnement du service Internet proposé par le Client, la liste de ces logiciels variant en fonction des options d'abonnement proposées par PHP Afrique, ces options étant décrites en ligne sur le site http://www.phpafrique.com/

## **ARTICLE 4: SUPPORT TECHNIQUE**

PHP Afrique met à la disposition du Client une assistance technique :

- sur le site web, via le panel de gestion PHP Afrique section « support technique » ou directement via le site <a href="http://www.phpafrique.com">http://www.phpafrique.com</a> rubrique « contacts ».
- par téléphone au (+229) 21 03 23 44 (sous réserve de disponibilité des techniciens).











http://www.phpafrique.com Hébergements mutualisés E-mails personnalisés SMS personnalisés Téléphonie en ligne Sites Web Avancés Noms de domaine Serveurs virtuels Serveurs dédiés Réseaux sociaux Référencement E-Commerce E-Pub

**PHP Afrique SARL** 

Capital: 1.000.000 FCFA RCCM N°: RB/ABC 2012-B507 IFU N°: 3201300276312 IBAN N°: JA BJ157 01105 040008030011 38 BGFIBJBJA

Immeuble Agence Société Générale Sènadé, Parcelle A, Carré 366 Lomnava, Cotonou

BP 1175 Abomey-Calavi Tél.: (+229) 21 334 005 (+1) (347) 985 7315

Fax: (+229) 21 334 003

Rép. du BENIN

E-mail: info@phpafrique.com

# CONDITIONS GENERALES **ePackage**

# ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REALISATION ET DE FACTURATION DES **PRESTATIONS**

PHP Afrique offre au Client sur sa plateforme serveur un site Internet préconçu pour le Client suite à la réception du bon de commande rempli en ligne par le Client.

## Aucun paiement ne sera exigé du client éligible à l'offre ePackage.

PHP Afrique accusera réception au Client du Bon de commande. Au moment de remplir le bon de commande en ligne et en le validant, le contrat régissant les relations entre le Client et PHP Afrique est formé, sous réserve de la validation de la demande du client après vérification de son éligibilité par les techniciens de PHP Afrique.

La validation de la commande du ePackage ne peut intervenir que lorsque le client présente son bon de commande à son gestionnaire de compte pour l'autoriser à le valider et signe les présentes conditions de vente.

La date d'activation de la commande du ePackage détermine la date initiale à laquelle la facturation prendra effet.

L'autorisation de validation du bon de commande du ePackage doit alors être expressément notifié par le client qui signera les présentes conditions de vente et les laissera auprès de son gestionnaire de compte.

La signature des présentes conditions de vente suffira à considérer le contrat formé. Ce contrat pourra également être conclu avec l'assistance de PHP Afrique si le client en fait la demande par email ou par téléphone, sous réserve de l'envoi par PHP Afrique d'un Email de confirmation de la validation du ePackage et d'acceptation des conditions de

Le contrat est réputé définitif au jour de l'envoi de la confirmation validation du ePackage par PHP Afrique.

Les parties conviennent que cette confirmation émanant de PHP Afrique servira de preuve entre les parties en cas de conflit.

Cet accusé de réception sera archivé par PHP Afrique sur ses propres serveurs et conservé en lieu sûr.

La date et l'heure de réception seront celles relevées par le serveur de la société PHP Afrique, qui feront foi entre les parties jusqu'à preuve contraire. En l'absence de l'envoi de cet accusé de réception, le contrat ne pourra être réputé conclu. Il appartient alors au Client de contacter PHP Afrique pour l'en informer.

#### ARTICLE 6: CONDITIONS D'EXPLOITATION

PHP Afrique s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens. En conséquence, PHP Afrique s'efforcera d'offrir un accès Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sans qu'elle puisse le garantir pour autant, compte tenu de la nature du réseau.

Le client reconnaît par les présentes que des fluctuations de la bande passante et les aléas émanant du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès au serveur, indépendante de la volonté de PHP Afrique et extérieure à ses moyens techniques, tels que définis à l'article 9.

PHP Afrique garantit un accès au site par les abonnés du réseau dans les conditions d'une fréquentation raisonnable.

# ARTICLE 7: INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de PHP Afrique toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.











http://www.phpafrique.com Hébergements mutualisés E-mails personnalisés SMS personnalisés Téléphonie en ligne Sites Web Avancés Noms de domaine Serveurs virtuels Serveurs dédiés Réseaux sociaux Référencement E-Commerce E-Puh

**PHP Afrique SARL** Capital: 1.000.000 FCFA

RCCM N°: RB/ABC 2012-B507 IFU N°: 3201300276312 IBAN N°: JA BJ157 01105 040008030011 38 BGFIBJBJA

Immeuble Agence Société Générale Sènadé, Parcelle A, Carré 366 Lomnava, Cotonou BP 1175 Abomey-Calavi

Tél.: (+229) 21 334 005 (+1) (347) 985 7315

Fax: (+229) 21 334 003

Rép. du BENIN

E-mail: info@phpafrique.com

# CONDITIONS GENERALES **ePackage**

#### **ARTICLE 8: OBLIGATIONS DE PHP AFRIQUE**

PHP Afrique s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

#### PHP Afrique s'engage à :

- Assurer l'accès au site Web offert par son ePackage 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, PHP Afrique se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. PHP Afrique informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions.
- 8.2. Intervenir rapidement en cas d'incident.
- 8.3. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.
- Mettre à disponibilité du Client le site Web offert par son ePackage dans les 72 8.4. heures (3 jours) au plus tard.
- 8.5. Finaliser complètement les modifications demandées par le client sur le site Web offert par son ePackage au plus tard dans le 15 jours après le début de son contrat.
- 8.6. Assurer une maintenance d'une (01) heure, une (01) fois tous les deux (02) mois après l'activation du site Web offert par le ePackage du client.

#### **ARTICLE 9: RESPONSABILITE DE PHP AFRIQUE**

En aucun cas, la responsabilité de PHP Afrique ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés.
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel PHP Afrique n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance.
- force maieure, événement ou incident indépendant de la volonté de PHP Afrique.
- arrêt du service pour toute cause visée à l'article 10.
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client.

PHP Afrique est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client. PHP Afrique s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

En outre, la responsabilité de PHP Afrique ne sera pas engagée pour tout cas de Force Majeure habituellement reconnu par les tribunaux et notamment :

1. Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à PHP Afrique au titre des présentes, est empêchée, limitée ou perturbée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de PHP Afrique ("Cas de Force Majeure"), alors PHP Afrique, sous réserve d'une prompte notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation, et le Client sera de la même manière dispensée de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure. Si les











http://www.phpafrique.com Hébergements mutualisés E-mails personnalisés SMS personnalisés Téléphonie en ligne Sites Web Avancés Noms de domaine Serveurs virtuels Serveurs dédiés Réseaux sociaux Référencement E-Commerce E-Pub

Capital: 1.000.000 FCFA RCCM N°: RB/ABC 2012-B507 IFU N°: 3201300276312 IBAN N°: JA BJ157 01105

**PHP Afrique SARL** 

040008030011 38 BGFIBJBJA

Immeuble Agence Société Générale Sènadé, Parcelle A, Carré 366 Lomnava, Cotonou BP 1175 Abomey-Calavi

Tél.: (+229) 21 334 005 (+1) (347) 985 7315

Fax: (+229) 21 334 003

Rép. du BENIN

E-mail: info@phpafrique.com

# CONDITIONS GENERALES **ePackage**

effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

- 2. Soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :
- détérioration de l'application,
- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

PHP Afrique ne pourra être tenu responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique dans le serveur Web ou dans le site ayant un effet sur son bon fonctionnement, de la migration du site dans un environnement matériel ou logiciel différent, des modifications apportés aux composants logiciels par une personne autre que le Prestataire, d'une baisse du Chiffre d'Affaires consécutive au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement, ou à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, d'intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur Web ou dans le site, d'un encombrement temporaire de la bande passante d'une interruption du service de connexion à Internet pour une cause hors de contrôle du concepteur. (voir article 8)

PHP Afrique ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

PHP Afrique ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, PHP Afrique informe le Client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

Les réparations dues par PHP Afrique en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect.

En aucun cas, PHP Afrique ne pourra être tenu responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par PHP Afrique, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages intérêts qui pourraient être mis à la charge de PHP Afrique, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à PHP Afrique pour la période considérée ou facturées au Client par PHP Afrique ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de PHP Afrique a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

PHP Afrique n'effectue aucune sauvegarde spécifique des données hébergées.

Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celle non expressément visée par les présentes.

Par le présent contrat, le Client dispense expressément PHP Afrique de prendre des mesures de sécurité spécifique, notamment de conserver les logs de connexion antérieurs au mois en cours, sauf demande contraire expressément sollicitée par le











http://www.phpafrique.com Hébergements mutualisés E-mails personnalisés SMS personnalisés Téléphonie en ligne Sites Web Avancés Noms de domaine Serveurs virtuels Serveurs dédiés Réseaux sociaux Référencement E-Commerce E-Puh

**PHP Afrique SARL** 

Capital: 1.000.000 FCFA RCCM N°: RB/ABC 2012-B507 IFU N°: 3201300276312 IBAN N°: JA BJ157 01105

040008030011 38 BGFIBJBJA

Immeuble Agence Société Générale Sènadé, Parcelle A, Carré 366 Lomnava, Cotonou

BP 1175 Abomey-Calavi Tél.: (+229) 21 334 005 (+1) (347) 985 7315

Fax: (+229) 21 334 003

Rép. du BENIN

E-mail: info@phpafrique.com

# CONDITIONS GENERALES

# **ePackage**

Client et spécialement facturée.

En conséquence, PHP Afrique recommande au Client de mettre en œuvre une mesure de sauvegarde mensuelle effectuée par ses soins. Il conservera lui-même toutes les données que PHP Afrique lui aura éventuellement transmises, quant aux logs de connexion, notamment.

Il en est de même pour la collecte temporaire des adresses "IP" (Internet Protocol) considérée comme une mesure de sécurité interne, lesquelles adresses ne sont pas conservées par PHP Afrique au-delà d'un délai d'un mois. Toute réclamation ultérieure, même sur injonction judiciaire ou administrative ne pourra donc aboutir, PHP Afrique n'étant plus en possession de ces données non archivées.

La responsabilité de PHP Afrique ne pourra donc être recherchée en cas d'éventuelle carence dans la mise en œuvre des mesures de sécurité, notamment de sauvegarde.

Cependant, si la responsabilité de PHP Afrique devait être relevée par une autorité judiciaire, elle ne pourrait être supérieure à un montant égal au montant des prestations facturées au client pour la période des 12 derniers mois.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera des obligations de payer tous les montants dus à PHP Afrique au titre des présentes.

#### **ARTICLE 10: OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT**

- 10.1. Le Client s'engage à fournir à PHP Afrique l'ensemble des données nécessaires et apporter toutes les observations nécessaires pour finaliser son site Web offert par son ePackage au plus tard dans le 10 jours après le début de son contrat. Passé ce délai, toutes les interventions de PHP Afrique en dehors de l'heure bimestrielle de maintenance, seront facturées au Client 11.240 FCFA par heure. En conséquence, le Client est fortement invité à s'assurer qu'il est totalement prêt
  - pour réaliser son site Web avant de demander la validation de son ePackage.
- 10.2. Le Client s'engage à délivrer à PHP Afrique une attestation de bonne fin d'exécution des prestations d'installation de son ePackage. Sauf contretemps induit du fait de PHP Afrique.

En aucune manière, le Client ne peut refuser de délivrer cette attestation pour fait de retard d'installation du ePackage si ce retard est de son propre fait.

- En cas de non-respect de cet engagement, le client reconnaît que PHP Afrique est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service gratuit de ePackage mis en cause pendant une durée de cinq jours minimum voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect de son engagement.
- 10.3. Le Client s'engage à respecter tous les engagements prévus par les services connexes (hébergement, nom de domaine et référencement) auxquels il a souscrit.
- 10.4. Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe que PHP Afrique pourrait lui fournir ultérieurement. Toute utilisation faite du mot de passe et de l'identifiant du Client sera considérée comme relevant de la responsabilité exclusive du Client. Le Client est seul responsable de la sécurité de ce mot de passe.
- 10.5. Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe, non conforme aux instructions de fonctionnement qui lui auront été fournies par PHP Afrique. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.
- 10.6. Le Client s'engage à informer PHP Afrique de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse électronique ou autre, modification de son équipement...) au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse de messagerie, dont la modification devra être transmise











http://www.phpafrique.com Hébergements mutualisés E-mails personnalisés SMS personnalisés Téléphonie en ligne Sites Web Avancés Noms de domaine Serveurs virtuels Serveurs dédiés Réseaux sociaux Référencement E-Commerce E-Puh

**PHP Afrique SARL** 

Capital: 1.000.000 FCFA RCCM N°: RB/ABC 2012-B507 IFU N°: 3201300276312 IBAN N°: JA BJ157 01105 040008030011 38 BGFIBJBJA

Immeuble Agence Société Générale Sènadé, Parcelle A, Carré 366 Lomnava, Cotonou BP 1175 Abomey-Calavi

Tél.: (+229) 21 334 005 (+1) (347) 985 7315

Fax: (+229) 21 334 003

Rép. du BENIN

E-mail: info@phpafrique.com

# CONDITIONS GENERALES **ePackage**

dans les 48 heures à compter de son utilisation. A défaut de respect de ce délai, ou à défaut d'informer PHP Afrique de ce changement, PHP Afrique dégagera sa responsabilité pour toute fermeture de service, conformément aux stipulations édictées à l'article 12.3

10.7. Le Client s'engage à conserver une copie des données transmises

## **ARTICLE 11: DUREE DU CONTRAT**

Le contrat est conclu pour une durée qui commence à courir à compter de date d'activation de la commande du ePackage et expire avec l'hébergement pour lequel le ePackage est offert.

Le présent contrat est renouvelable à la demande du client via la procédure de renouvellement mise en place, selon les tarifs et conditions de PHP Afrique à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions décrites ci-après.

#### **ARTICLE 13: TARIF**

Le ePackage est gratuit pour les clients remplissant les conditions décrites à l'article 2.

## **ARTICLE 14: DROIT DE RETRACTATION**

PHP Afrique accorde au Client un droit de rétractation de 7 (sept) jours francs à compter de la date de fourniture de services, même si l'exécution de la prestation a déjà commencé sur demande du Client.

Ce droit de rétractation s'effectue par courrier recommandé avec accusé de réception, date de la poste faisant foi, et donne droit pour le client au remboursement des sommes déjà versées par lui dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de l'avis. Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

## **ARTICLE 15: RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE**

- 15.1. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 9 des conditions générales.
- 15.2. Dans les autres cas, le Client est libre de résilier le contrat par simple envoi postal d'un courrier et dans ce cas, le Client ne pourra prétendre au remboursement par PHP Afrique des sommes déjà versées.
- 15.3. Le non-respect par le Client des stipulations de l'article 10 des présentes conditions générales que ce soit pour le site publié sur la plateforme serveurs de PHP Afrique ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs de PHP Afrique et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs de PHP Afrique et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers, entraînera le droit pour PHP Afrique de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels PHP Afrique pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre remboursement par PHP Afrique des sommes déjà versées.
- 15.4. PHP Afrique pourra mettre fin au contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve d'un préavis de 1 mois.
- 15.5. En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante











http://www.phpafrique.com
Hébergements mutualisés
E-mails personnalisés
SMS personnalisés
Téléphonie en ligne
Sites Web Avancés
Noms de domaine
Serveurs virtuels
Serveurs dédiés
Réseaux sociaux
Référencement
E-Commerce
F-Puh

**PHP Afrique SARL** 

Capital: 1.000.000 FCFA RCCM N°: RB/ABC 2012-B507 IFU N°: 3201300276312 IBAN N°: JA BJ157 01105 040008030011 38 BGFIBJBJA

Immeuble Agence Société Générale Sènadé, Parcelle A, Carré 366 Lomnava, Cotonou BP 1175 Abomey-Calavi

Tél.: (+229) 21 334 005 (+1) (347) 985 7315

Fax: (+229) 21 334 003

Rép. du BENIN

E-mail: info@phpafrique.com

# CONDITIONS GENERALES ePackage

notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par ladite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

- 15.6. La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.
- 15.7. Si PHP Afrique résilie le contrat dans les conditions prévues à l'article 15.4, le Client ne pourra prétendre au remboursement par PHP Afrique des sommes déjà versées, et PHP Afrique ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du Client. En revanche, si le non-respect des obligations du client entraînait un préjudice pour PHP Afrique, PHP Afrique se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par PHP Afrique.
- 15.8. Aux termes de ce contrat, quel qu'en soit le motif, PHP Afrique s'engage à procéder au retrait intégral des fichiers relatifs au site du Client et présents sur ses serveurs.
- 15.9. Le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit si le paiement n'est pas effectif après relance et lettre de mise en demeure.
- 15.10.Le service peut encore être restreint, limité ou suspendu lorsque les conditions particulières applicables à chaque type de service fourni par PHP Afrique prévoient cette sanction en conséquence d'un manquement.
- 15.11.En toutes hypothèses, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés.
- 15.12.Le Client comprend que PHP Afrique devra effectuer une restriction, limitation ou suspension du service si PHP Afrique reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

## **ARTICLE 16: PUBLICITE ET PROMOTION**

PHP Afrique pourra à l'occasion de manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou plaquettes.

# ARTICLE 17: APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE PHP Afrique

Les présentes conditions générales sont applicables à toute prestation d'ePackage fournie par PHP Afrique. Le contrat prévaut sur toute plaquette, brochure commerciale, publicité ou contenu du site Internet de PHP Afrique, sous réserve de l'application de la clause « modification ».

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales, qui s'appliquent quelles que soient les options retenues. Aucune demande séparée ou modification particulière du bon de commande faite par le client ne peut, sauf acceptation formelle et expresse, être opposable à PHP Afrique, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

# **ARTICLE 18: MODIFICATION**

Les conditions générales, particulières et le bon de commande en ligne prévalent sur les conditions générales, particulières et le bon de commande imprimée. Les parties conviennent que PHP Afrique peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses











http://www.phpafrique.com
Hébergements mutualisés
E-mails personnalisés
SMS personnalisés
Téléphonie en ligne
Sites Web Avancés
Noms de domaine
Serveurs virtuels
Serveurs dédiés
Réseaux sociaux
Référencement
E-Commerce
F-Puh

**PHP Afrique SARL** 

Capital : 1.000.000 FCFA RCCM N° : RB/ABC 2012-B507

IFU N°: 3201300276312 IBAN N°: JA BJ157 01105 040008030011 38 BGFIBJBJA

Immeuble Agence Société Générale Sènadé, Parcelle A, Carré 366 Lomnava, Cotonou BP 1175 Abomey-Calavi

Tél.: (+229) 21 334 005 (+1) (347) 985 7315

Fax: (+229) 21 334 003

Rép. du BENIN

E-mail: info@phpafrique.com

# **CONDITIONS GENERALES**

# **ePackage**

modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse <a href="www.phpafrique.com">www.phpafrique.com</a> ou l'envoi d'un courrier électronique au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article 14 des conditions générales, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

#### **ARTICLE 19: DISPOSITIONS GENERALES**

#### 19.1. Divisibilité

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

# 19.2. Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

#### 19.3. Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées au Client si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à .

- Pour PHP Afrique : BP 1175 ABOMEY-CALAVI (BENIN)
- Pour le titulaire du ePackage : à l'adresse postale et/ou email qu'il a fourni à PHP Afrique

# **ARTICLE 20: LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

La loi béninoise sera seule applicable au présent contrat, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi béninoise, et d'autre part, des dispositions de la loi béninoise qui seraient contraires au présent contrat.

Tout litige entre les parties, relatif à leurs relations contractuelles et notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent contrat, sera soumis au Tribunal de Commerce de Cotonou (Bénin) même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions Contractuelles.







